

Adhésion au 100 NONS – Membres singuliers

Bienvenue au 100 NONS !

La vision : Le plein épanouissement musical en français au Manitoba.

La mission : Appuyer les artistes, les artisans et le public de la chanson française au Manitoba par la formation, la production, la diffusion, la promotion et le développement d'un public.

Pourquoi devenir membre du 100 NONS ?

Pour le coût de **30 \$** par année, votre carte de membre vous donne :

- accès à la salle de répétitions du 100 NONS (après avoir suivi la formation pour la salle)
- prix réduits pour certains spectacles du 100 NONS
- un droit de vote en assemblée
- accès à de la formation gratuite ou à prix réduit
- si vous le désirez, votre carte de membre vous place dans une banque de données utilisée pour répondre aux demandes d'artistes de nombreux évènements, spectacles et autres artistes cherchant une collaboration.

Qui peut devenir membre singulier ?

Toutes personnes d'expression française ou toutes organisations œuvrant en français ayant :

- un intérêt dans la musique francophone
- payé leur cotisation annuelle au 100 NONS

Tous individus âgés de moins de 18 ans devront obtenir un cosignataire adulte pour s'adhérer au 100 NONS.

Protection des renseignements personnels

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les organisations visées par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* doivent obtenir le consentement de la personne affectée lorsqu'elles recueillent, utilisent ou divulguent des renseignements personnels concernant cette personne. Les informations personnelles que nous détenons dans notre liste d'artistes sont **votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre adresse courriel.**

Veillez s'il vous plaît cocher chaque case qui vous convient :

- Le 100 NONS a le droit de publier mon nom dans son rapport annuel
- Le 100 NONS a le droit de se servir de mes informations personnelles pour fins internes (exemple : pour contact au sujet d'un contrat)

- Le 100 NONS a le droit de partager mes informations personnelles pour fins de références professionnelles (exemple : festival à la recherche d'artistes)
- Le 100 NONS a le droit de partager mes informations personnelles avec d'autres organismes (exemple : pour contact au sujet d'un contrat, pour bailleurs de fonds)
- Le 100 NONS a le droit de publier ma photo pour fin de publicité
- Je ne donne PAS le droit au 100 NONS** de dévoiler ou d'utiliser mes informations personnelles.

Par la présente, j'atteste que j'ai lu et que j'accepte les règlements associés à mon adhésion (ci-dessus) et à l'utilisation de la salle de répétitions du 100 NONS (en annexe).

VOTRE NOM en lettres moulées

Signature

Adresse

Ville / Code postal

Numéro de téléphone

Courriel

Instrument / ACI / Interprète / Org.

Date

Cosignataire adulte

Par la présente, j'atteste que j'ai lu et que j'accepte les règlements associés à l'adhésion de _____ (ci-dessus) et à l'utilisation de la salle de répétitions du 100 NONS (en annexe).

VOTRE NOM en lettres moulées

Signature

Adresse (si différent)

Ville / Code postal

Numéro de téléphone (si différent)

Date

Règlements d'utilisations de la salle de répétitions du 100 NONS

Règlements généraux de la salle :

- toutes les personnes qui utilisent la salle doivent être membres du 100 NONS;
- à la discrétion du 100 NONS, une permission spéciale temporaire peut être accordée à un individu n'ayant pas de carte de membre mais qui désire jouer avec un membre actif; cette permission doit être reçue avant chaque utilisation de la salle (un frais additionnel s'y rattache);
- tous les membres doivent suivre la session de formation obligatoire pour la salle avant de l'utiliser (communiquez avec le bureau pour organiser une session);
- la salle peut uniquement être utilisée pour des œuvres en français;
- l'équipement et les meubles dans la salle sont à votre disposition; s'ils sont endommagés lors de votre répétition (par accident et/ou par faute d'attention), la facture de réparation/de remplacement sera envoyée à la personne qui aura occasionné les dommages;
- les soirées et fins de semaine, les personnes qui utilisent la salle doivent quitter les lieux au moins 30 minutes avant la fermeture du CCFM (heures de fermeture indiquées sur la feuille de réservations sur la porte d'entrée), faute de quoi le membre ayant réservé la salle sera facturé pour les heures additionnelles du concierge du CCFM.

Pour réserver la salle :

- communiquer avec le 100 NONS au 231-7036 ou info@100nons.com;
- il y a un maximum de trois heures par groupe ou individu par réservation;
- présenter votre carte d'identité au concierge avant d'accéder à la salle.

Initiales du membre : _____

Cosignataire (s'il y a lieu) : _____